



BUDGET PRIMITIF

NOTE DE SYNTHÈSE

2025

SOMMAIRE

<u>CADRE GENERAL DU BUDGET</u>	2
<u>1. LES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES 2024</u>	4
<u>2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	5
LES DEPENSES	5
LES RECETTES	8
<u>3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	11
LES DEPENSES	11
LES RECETTES	15

CADRE GENERAL DU BUDGET

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif. La présente note répond donc à cette obligation ; elle sera disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les grands principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, spécialité et sincérité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 sera soumis au vote du conseil municipal le 5 février 2025.

Ce budget a été réalisé sur les bases du rapport sur les orientations budgétaires qui a été présenté en conseil municipal le 11 décembre 2024.

Comme exposé lors du débat d'orientation budgétaire, le budget primitif 2025 s'articule autour de 3 axes politiques fondamentaux : imaginer la Ville de demain, être à l'écoute de nos concitoyens, être à l'écoute des besoins de nos familles.

Ces 3 axes se déclinent en 6 orientations politiques structurantes :

- Une transition urbaine du cœur de ville ;
- Une transition énergétique des bâtiments ;
- Une ville à la campagne ;
- Une ville sûre ;
- Une ville pour les familles
- Une ville vivante et sportive.

L'élaboration du budget 2025 s'inscrit cependant dans un contexte de crise politique et budgétaire.

Confronté à la dégradation de la situation des dépenses publiques sous l'effet des crises successives et du ralentissement de la croissance, l'Etat se trouve aujourd'hui dans une situation financière délicate.

Le Projet de Loi de Finances pour 2025 prévoit de ramener le déficit public à 5,4% du PIB. Cet effort significatif de consolidation a vocation à s'ancrer dans une trajectoire de finances publiques ramenant le déficit sous le seuil de 3 % de PIB en 2029. Cette orientation risque malheureusement d'affecter durablement l'ensemble des acteurs (contribuables, entreprises, collectivités, ...).

Dans ce contexte de grande incertitude sur l'ampleur de la contribution qui sera demandée par l'Etat aux collectivités territoriales pour diminuer son déficit public, la Ville choisit de poursuivre une politique de gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement afin de préserver ses équilibres financiers et sa capacité d'investissement.

Ainsi, pour la section de fonctionnement, le budget primitif a été construit avec le cadrage suivant :

- Maîtriser l'évolution des dépenses de gestion
- Stabiliser structurellement les dépenses de personnel
- Maintenir la qualité des services à la population
- Stabiliser les taux communaux d'imposition

En parallèle, la section d'investissement s'inscrit dans la poursuite du plan pluriannuel d'investissement (PPI).

1. LES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES 2024

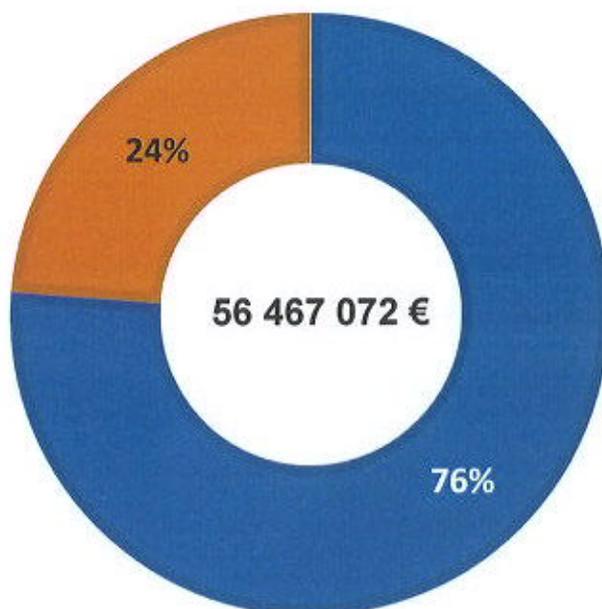
Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget. D'un côté, les dépenses qui permettent à la collectivité d'assurer le quotidien (ou section de fonctionnement), incluant principalement les dépenses de personnel et les charges courantes ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à investir sur les projets qui préparent l'avenir.

Le budget primitif 2025 est présenté en équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de **56,46 M€** sans reprise du résultat de l'exercice 2024.

Ce dernier sera repris dans le courant de l'année 2025 dans un budget « supplémentaire » après l'adoption du compte administratif.

Les grands équilibres par section se présentent de la manière suivante :

- **Fonctionnement : 43 042 618 €**
- **Investissement : 13 424 454 €**



■ Fonctionnement ■ Investissement

2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à la commune d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

La section de fonctionnement diminue de l'ordre de **2,80%** et totalise **43 042 618 €**.

LES DEPENSES

A ce jour, la Commune ne mesure pas l'ampleur de la contribution au redressement des comptes publics dans son budget.

Dans ce contexte d'incertitudes, les dépenses de fonctionnement retracent l'activité des services, notamment les dépenses de personnel, les charges courantes relatives aux équipements municipaux et les dépenses d'intervention dans l'exercice des compétences de la commune ainsi que les charges financières. Pour 2025, elles s'élèvent à **37 987 618 €** auxquelles s'ajoutent pour **5 055 000 €** les opérations dites « d'ordre » constituées des amortissements et des provisions.

Charges à caractère général : 9 262 264 €

Elles représentent 21.52 % du budget de fonctionnement et intègrent

- L'augmentation du nouveau marché de restauration scolaire pour 151 686 €, des cotisations d'assurances pour 20 603 € ;
- La diminution du coût de l'énergie (électricité, carburant, chauffage) pour 960 870 € soit -34.29%, la réduction pour 145 241 € de l'acquisition des fournitures, de la baisse pour 352 585 € des coûts de maintenance des logiciels et matériels mais aussi des contrats de prestations de services pour 86 192 €, des fêtes et cérémonies pour 52 904 €, des charges locatives et de copropriété pour 92 798 €.

Les dépenses de personnel : 24 480 378 €

Les charges de personnel représentent le plus important poste des dépenses de fonctionnement avec un taux de 56,87% pour un montant estimé à 24 480 378 € en 2025.

Le BP 2025 tient compte de l'augmentation de la part patronale CNRACL (280 K€), de l'instauration du nouveau régime indemnitaire concernant la filière Police (63 K€), du versement de la prime attractivité à la filière Petite Enfance (156 K€), de la participation employeur au contrat de prévoyance (25 K€) et le GVT (80 K€).

Les prélèvements au titre de la péréquation : 1 118 727 €

Ce chapitre budgétaire regroupe deux types de dépenses : le fonds de péréquation intercommunal (FPIC) et le Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France (FSRIF).

Le FPIC est un système de péréquation horizontale. Ce système consiste à prélever une partie des ressources de certains intercommunalité et communes pour la reverser à des collectivités moins favorisées. Ce montant varie chaque année en fonction des données financières nationales. En 2025 la commune projetée de verser 744 000 €.

Le FSRIF permet une redistribution des richesses entre les communes de la région Ile-de-France afin de réduire les inégalités entre elles. En 2025 la commune projetée de contribuer pour 374 727 €.

Les autres charges de gestion courante : 2 794 554 €

Ce chapitre est composé principalement des participations et des subventions de fonctionnement aux associations.

Dans ce contexte compliqué la Ville continue d'accompagner ses partenaires à hauteur de 1 218 345 € et notamment le CCAS avec une subvention de 757 300 € y compris la mise à disposition de personnel et des prestations de services.

La contribution de la ville au fonctionnement du Centre Nautique est fixée à 435 000 € et le remboursement de la dette à 317 981 €.

Les créances admises en non-valeur et les créances éteintes pour 110 000 €.

Les redevances pour nos systèmes informatiques et concessions pour 256 799 €

Les indemnités des élus, la formation, l'ensemble des cotisations et des frais représentent 242 998 €.

Enfin les dépenses exceptionnelles pour 196 430 € (exemple le remboursement des billets en cas d'annulation d'un spectacle).

Les charges financières : 283 221 €

Les charges financières correspondent aux intérêts de la dette.

En 2025 ce poste augmentera de 32 355 € sous l'effet de la prise en compte des intérêts d'un emprunt d'un million d'euros contractualisé en décembre 2024.

Il intègre également une provision de 60 000 € en cas d'utilisation d'une ligne de trésorerie ou le paiement d'intérêts en cas d'encaissement de nouveaux emprunts pendant le courant de l'année.

Les charges exceptionnelles : 48 475 €

Elles concernent l'annulation de titres de recettes sur les exercices antérieurs.

Le virement à la section d'investissement : 500 000 €

Ce poste permet de virer des crédits de la section de fonctionnement à la section d'investissement mais ne donnent pas lieu à émission de titre et de mandat au cours de l'exercice.

Les opérations d'ordre de transferts entre sections : 4 555 000 €

Elles comprennent les dotations aux amortissements pour 4 470 000 €, et aux provisions pour 85 000 €.

LES RECETTES

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux

- Produits des impôts et taxes
- Dotations et compensations versés par l'Etat
- Sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, centre de loisirs, crèches ...)

Elles se répartissent en recettes réelles pour **42 220 538 €** et en opérations d'ordre pour **822 080 €**.

Les remboursements sur rémunérations du personnel et charges : 356 300 €

Les crédits inscrits correspondent aux remboursements sur rémunérations effectuées par les organismes sociaux (journalières de maladie) et sur rémunérations en provenance du personnel.

Les produits des services versés par les usagers : 4 004 674 €

Ce chapitre concerne principalement les recettes tarifaires des services aux usagers (restauration scolaire, centre de loisirs...) ainsi que les redevances du domaine public. Les recettes encaissées varient essentiellement en fonction du volume des inscriptions.

Le montant total estimé sur 2025 est de 4 M€.

Les impôts et taxes : 31 686 716 €

Les recettes fiscales sont la principale ressource de la collectivité. Globalement, elle représente pour la commune 74% de l'ensemble des recettes de fonctionnement pour un montant projetées en 2025 de 31,69 M€.

Elles sont essentiellement constituées du produit des taxes directes locales, des attributions de compensation (versement de la fiscalité de SQY) et de taxes indirectes.

La fiscalité locale directe se compose aujourd'hui de 3 taxes :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties ;
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Le produit des contributions directes est attendu en 2025 à 23 868 968 €.

Dans ce contexte, l'augmentation projetée des recettes liées à la fiscalité locale sur l'exercice 2025, +0,66% soit environ 209 000 euros par rapport au montant inscrit en 2024, s'appuie sur la dynamique de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives. La loi de finances pour 2025 n'étant pas votée, une hypothèse prudente de revalorisation des valeurs locatives, hors locaux industriels, de 0.96% a été retenue.

En 2025, les taux communaux seront maintenus inchangés à savoir :

- | | |
|--|---------|
| - Taxe foncière sur les propriétés : | 39,12% |
| - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : | 136.25% |
| - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : | 17.18% |

Le produit des taxes indirectes avec notamment :

La taxe additionnelle aux droits de mutation correspond à une partie des frais payés dans le cadre d'une acquisition immobilière. Le montant encaissé par la commune varie donc en fonction du dynamisme du marché de l'immobilier. Ce poste de recettes est moins dynamique avec la dégradation du marché immobilier. Le BP 2025 projette une stabilisation l'exercice avec un montant de 800 000 €.

Les autres impôts et taxes encaissés par la commune sont principalement :

- la taxe sur la consommation finale d'électricité, prélevée sur les factures au profit de la commune pour 350 000 €
- la taxe sur les pylônes électriques à 67 500 € c'est-à-dire proche du réalisé de 2024.

Globalement l'évolution du montant attendu en 2025 est proche par rapport à 2024.

L'attribution de compensation (AC) est le principal flux financier entre Saint-Quentin-en-Yvelines et la commune. Elle est fixée à 6 600 248 € comme pour l'exercice 2024.

Les dotations, compensations fiscales et participations : 5 688 665 €

La dotation forfaitaire devrait baisser de 29 % avec un montant estimé à 727 342 €. Avec cette nouvelle baisse la commune a perdu depuis 2014 près de 30.3 M€.

Les compensations : l'allocation compensatrice liée à la réduction de 50% de la taxe foncière pour les établissements industriels et aux exonérations est estimée au BP 2025 à 2 326 706 €.

Les participations : elles proviennent à plus de 90% des conventions qui lient la commune à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans le cadre notamment des accueils petite enfance et périscolaire. Ainsi en 2025, ce sont 2 446 829 € qui sont attendus.

Le reste provient de l'Etat pour 98 800 € (titres sécurisés, recensement, financement de projets), du Conseil Départemental pour 12 000 €, de Communes pour 42 000 € pour leur contribution (exemple : feux d'artifices du 13 juillet)

Le total de ces participations est estimé à 181 788 €.

Les autres produits de gestion courante : 483 183 €

Ce compte retrace essentiellement les revenus des immeubles estimés à 476 581 €.

Les opérations d'ordre de transferts entre sections : 822 080 €

Les opérations d'ordre correspondent à l'amortissement de subventions d'investissement pour 742 080 € auquel s'ajoute 80 000 € de reprises de provisions.

3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement regroupe les dépenses relatives à des opérations qui se traduisent par une modification de la valeur du patrimoine de la commune, ou qui viennent enrichir son patrimoine : biens matériels et immatériels, achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, des travaux d'infrastructures, terrains, frais d'études et de maîtrise d'œuvre.

Elles comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts.

Les recettes de cette section sont : l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement (épargne brute), les subventions d'équipement reçues et les dotations (FCTVA).

La section d'investissement peut être équilibrée par un emprunt.

LES DEPENSES

Immobilisations incorporelles : 771 300 €

Ce chapitre comprend pour 638 000 € les frais d'études et de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'opérations comme la rénovation de la toiture du GS Jean Monnet, l'aménagement intérieur de la Maison de Quartier de l'Agiot, la construction du GS des Petits Prés (PRIOR), pour des travaux de voirie, l'aménagement du Parc des Coudrays et la réalisation de divers travaux.

Ce chapitre comprend également les acquisitions de logiciels pour 133 300 €.

Subvention d'équipement : 48 000 €

C'est une provision en cas de demande d'une subvention d'équipement.

Dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement reprennent le poste d'immobilisations corporelles pour 5 748 235 € et celui des immobilisations en cours pour 1 375 000 €.

Les dépenses d'équipement projetées sur l'exercice 2025 s'inscrivent dans le plan pluriannuel d'investissement élaboré en 2024 et couvrant la période 2025-2028. Les objectifs d'un PPI sont de s'assurer que la collectivité a les capacités humaines et financières pour réaliser les projets d'investissements envisagés dans une période donnée, de les planifier dans le temps afin d'organiser les moyens à mettre en œuvre.

L'enveloppe du PPI est répartie en thématiques de politique publique, dont la répartition actuelle est :

Education- Ecoles : 2,5 M€

La commune poursuit sa politique de travaux dans les écoles avec notamment :

- la rénovation de la toiture du GS Jean Monnet pour 1 900 000 €,
- la fin du changement des huisseries à l'école du Berceau pour 200 000 €,
- des travaux d'aménagements dans la cour du GS Willy Brandt pour 200 000 €
- de travaux de mises aux normes et de changement d'alarmes incendies pour 90 000€ (GS Jean Monnet et maternelle du Gandouget).
- divers travaux dans les écoles pour 250 000 €.

Petite Enfance : 0,14 M€

Des travaux d'aménagement sont prévus dans la Crèche du Petit Prince pour un montant de 140 000 € dont une partie sera financé par la CAF.

Sport et activité physique : 0,08 M€

Les investissements en faveur du sport concernent principalement en 2025, le changement de l'éclairage de la Halle des Sports Pierre de Coubertin pour un montant de 80 000 €.

Culture et loisirs : 1,3 M€

Les investissements 2025 seront largement consacrés au réaménagement intérieur de la Maison de Quartier de l'Agiot. Ce projet d'une durée de 12 mois de travaux est évalué à un coût global de 1 900 000 €.

Patrimoine : 0,42 M€

Comme chaque année une enveloppe est consacrée à des aménagements ou des travaux sur divers équipements. Ainsi 180 000 € sont provisionnés pour le changement de l'ascenseur et la fin des travaux d'aménagement de l'hôtel de ville.

Par ailleurs il est prévu de procéder aux démolitions de préfabriqués en fin de vie (ancienne école Sainte Thérèse, PAAJ Champollion, Willy Brandt) pour un coût de 70 000 €.

Enfin des travaux sont prévus aux cimetières pour 80 000 € (pose d'un colombarium et les aménagements liés au Cimetière de la Vallée Favière et reprises de concession.

Espace public : 0,22 M€

Sur cette thématique, la Ville prévoit :

- 150 000€ pour améliorer les aires de jeux et les espaces verts.
- 75 000€ pour finaliser les travaux d'aménagement du Jardin des 5 Sens.

Voirie : 0,63 M€

Le projet le plus important pour cette année 2025 est la création d'une raquette de retournement et les aménagements des espaces verts liés dans le Quartier de la Commanderie dont le montant global est de 650 000 € (100 000 € pour les travaux de démolition du Centre de Loisirs Jean Claude Bernard et 550 000 € pour la réalisation des travaux.

De plus la commune poursuit les travaux prévus dans le projet « mon quartier demain » au Village avec l'aménagement d'un plateau dans le Quartier du Sauvageot pour 75 000 €.

Transition énergétique

Après l'installation dans les écoles de système pour réduire la consommation énergétique (gestion à distance du chauffage) la ville va poursuivre cette stratégie avec l'installation de ces mêmes dispositifs dans les crèches pour 300 000 €.

A fin 2025, ce sont l'intégralité des écoles et des crèches qui seront dotées de ces systèmes.

Moyens généraux : 2,32 M€

Cette enveloppe concerne l'acquisition des :

- mobiliers et matériels de bureau pour 251 900 €,
- matériels informatiques pour 453 610 €
- matériels et outillages pour 176 530 €.
- autres immobilisations corporelles pour 387 195 € (électroménager, matériel de motricité, mallette PPMS, tricycles, matériel hi-fi, matériel de sports, alarmes, contrôle accès, caméras, matériel de musique, matériel de police municipale...).
- matériels de téléphonie pour 80 000 €
- des véhicules pour 20 000 €.

Taxe d'aménagement : 400 000 €.

Remboursement de la dette : 1 582 043 €.

Cela comprend le remboursement du capital de la dette pour 1 517 043 € et 65 000 € de dépôts et cautionnements.

Opérations pour compte de tiers : 1 924 763 €

Ce chapitre regroupe l'opération de rénovation du Parc des Coudrays que la Commune réalise pour le compte de l'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines.

Les opérations d'ordre de transferts entre sections : 822 080 €

Les opérations d'ordre correspondent à l'amortissement de subventions d'investissement pour 742 080 € auxquels s'ajoutent 80 000 € de reprises de provisions.

Opérations d'ordre et patrimoniales : 700 000 €

Les opérations d'ordre budgétaires correspondent à des jeux d'écritures sans flux financiers réels et doivent par conséquent toujours être équilibrées en dépenses et en recettes (intégration dans les travaux des avances réglées sur les marchés et des études et maîtrise d'œuvre aux travaux concernés).

Chaque organisme public dispose d'un patrimoine lui permettant d'assurer son fonctionnement et d'accomplir ses missions. La comptabilité des collectivités locales prévoit des écritures comptables pour suivre l'entrée et la sortie des biens du bilan.

LES RECETTES

Subventions d'investissement : 1 436 692 €

Pour chaque projet, des financements extérieurs sont systématiquement recherchés auprès de nos partenaires.

Pour 2025, ce chapitre reprend les fonds de concours dont la Ville bénéficie dans le cadre du Pacte Financier 2022 – 2026. Les opérations suivantes sont inscrites :

- 731 692 € pour la toiture du GS Jean Monnet
- 180 000 € pour la raquette de retournement au Quartier de la Commanderie
- 152 000 € pour les aménagements des espaces verts de la cour du GS Willy Brandt
- 255 000 € pour les aménagements de l'Hôtel de Ville
- 118 000 € pour l'acquisition d'un poids lourd

Emprunt d'équilibre : 3 000 000 €

Le montant inscrit en emprunt est un chiffre prévisionnel qui constitue la limite haute de l'emprunt 2024.

Viendront diminuer ce montant :

- L'affectation du résultat,
- L'obtention de subventions
- L'ajustement des crédits en fonction de l'exécution budgétaire.

FCTVA : 1 000 000 €

Ce fonds assure aux collectivités locales la compensation de la TVA dont elles s'acquittent pour certaines de leurs dépenses d'investissement.

Le montant encaissé est basé sur les dépenses de l'exercice N-2.

Pour 2025, la commune projette d'encaisser 1 M€ avec la prise en compte d'une éventuelle baisse du taux de remboursement.

Taxe d'aménagement : 20 000 €

Dépôt et cautionnements reçus : 2 000 €

Les produits de cessions d'immobilisations : 10 000 €

Les opérations pour compte de tiers : 2 200 762 €

Il s'agit de la contrepartie en recettes des opérations réalisées pour le compte de l'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines.

Le virement de la section de fonctionnement : 500 000 €

Ce poste permet de virer des crédits de la section de fonctionnement à la section d'investissement mais ne donnent pas lieu à émission de titres et de mandats au cours de l'exercice.

Les opérations d'ordre de transferts entre sections : 4 555 000 €

Elles comprennent les dotations aux amortissements pour 4 470 000 €, et des dotations aux provisions pour 85 000 €.

Les recettes prévues pour les écritures d'ordre des opérations patrimoniales : 700 000 €

Chaque organisme public dispose d'un patrimoine lui permettant d'assurer son fonctionnement et d'accomplir ses missions. La comptabilité des collectivités locales prévoit des écritures comptables pour suivre l'entrée et la sortie des biens du bilan.

